
L'UNION MÉDICALE DU CANADA

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DES

Drs A. LAMARCHE et H. E. DESROSIERS.

MONTREAL, JUIN 1885.

Pour tout ce qui concerne l'Administration ou la Rédaction, s'adresser, **par lettre**, à l'*Union Médicale du Canada*, Tiroid 2040, Bureau de Poste, Montréal, ou **verbalement**, soit au Dr A. Lamarche, No 276, rue Guy, soit au Dr H. E. Desrosiers, No 70, rue St. Denis, à Montréal.

L'abonnement à l'*Union Médicale* est de **\$3.00 par année**, payable d'avance. Ce montant peut être remis par lettre enregistrée ou par mandat-poste payable au Dr A. Lamarche.

MM. les abonnés sont priés de donner à l'administration avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans l'envoi ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

L'*Union Médicale du Canada* étant le seul journal de médecine publié en langue française sur le continent américain est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie et autres personnes faisant affaires avec les membres de la profession.

MM. AMÉDÉE PRINCE & CIE., négociants-commissionnaires, 36, Rue Lafayette à Paris, France, sont les fermiers exclusifs de l'*Union Médicale* pour les annonces de maisons et de produits français et anglais.

Pour les annonces de produits canadiens ou des Etats-Unis, s'adresser à l'administration.

Les manuscrits acceptés restent la propriété du journal.

Il est entendu que l'*Union Médicale* ne se rend pas responsable des opinions émises par ses collaborateurs et ses correspondants.

Tout ouvrage dont il sera déposé deux exemplaires à la Rédaction sera annoncé et analysé s'il y a lieu.

Le seul agent-collecteur autorisé pour la ville de Montréal et la banlieue est M. N. LÉGARÉ.

L'*Union Médicale* ne donne accès dans ses colonnes d'annonces qu'aux maisons et produits qu'elle croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

Bureau provincial de Médecine.

La réunion semi-annuelle du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens a eu lieu à Montréal, le 13 mai, sous la présidence du Dr C. E. Lemieux, président du Collège.

Après l'adoption des rapports des assessseurs pour les Universités Laval, Victoria, Bishop et McGill, on a donné lecture du rapport du Bureau d'Examineurs pour l'admission à l'étude de la médecine. Ce rapport constate que sur 62 candidats, 39 ont subi l'épreuve avec succès, 17 ont été refusés *pro-tempore* et 6 l'ont été définitivement.

Le rapport de M. Lamirande, agent du Collège, fut ensuite pris en considération. Durant les derniers six mois, le Collège a gagné six causes et en a perdu une; cinq sont encore *sub-judice*.

M. Tierney, de West-Farnham, demande au Bureau la permission de continuer à pratiquer la médecine, attendu qu'il exerce depuis vingt-cinq ans. Le Bureau déclare n'avoir pas le pouvoir nécessaire d'accorder semblable permission.

On présente un rapport relatif à certaines accusations portées contre M. Lamirande, agent du Collège. Le rapport comporte que M. Lamirande n'est pas tout-à-fait exempt de blâme et qu'il a agi au-delà des limites de son autorité. On recommande que les pouvoirs de l'agent soient mieux définis.